

RDV DE L'ÉRDRE

31^{ème} édition du festival
Du 31 août au 3 septembre 2017

Dossier de candidature aux villages à quai

ASSOCIATIONS

.....
(Nom de la structure à inscrire ci-dessus)

Date limite du dépôt des candidatures
19 mai 2017

Dossier complet à faire parvenir à

Association culturelle de l'été - Villages
27, rue de Strasbourg
44 000 Nantes

Fiche d'Identité de votre association

Nom de l'association:

Date de création :

Objet :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activités et projets réalisés ou en cours :

.....
.....
.....

Adresse :.....
.....

Téléphone fixe:

Email:.....

Nombre de permanents et/ou salariés:.....

Nombre de bénévoles:.....

Nom du (de la) Président(e) :

Nom :.....Prénom.....

Adresse

Personne en charge du dossier :

Nom :.....Prénom.....

Adresse*.....
.....

Téléphone fixe*.....Téléphone portable*

Email:.....

Personne qui sera responsable du stand et qui sera présente tous les jours pendant le festival :

Nom :.....Prénom :.....

Téléphone portable :..... Email :.....

Projet de l'association pour un stand dans les villages

La sélection des candidatures sera faite d'une part sur des aspects techniques, de sécurité et de disponibilité de places dans les villages et d'autres part suivant la **qualité**, la **diversité**, l'**originalité** et les **tarifs accessibles** de vos prestations et aussi l'intérêt de votre **projet associatif**. Ce dernier élément sera déterminant.

Décrivez ici votre projet :

Comment présenterez-vous votre association au public ?

Quel type de restauration et de rafraîchissement proposeriez-vous au public ?

(Pour information, les stands proposés ont une surface de 3x3 mètres, la scénographie extérieure est imposée et l'animation musicale interdite.)

Menu type que vous proposerez aux festivaliers

Menus, plats, spécialités*	Prix	Boissons*	Prix
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€
	€		€

* Toute vente d'alcool fort (punch, etc.) se fera sur autorisation de l'organisation. La vente sera obligatoirement accompagnée d'un repas et être incluse dans un menu. Toute boisson contenant de l'alcool fort ne peut être vendue seule et donc aucun prix à l'unité ne peut être affiché.

1. Quel sera l'usage des fonds récoltés pendant le festival ?

.....
.....
.....
.....

2. Avez-vous des partenaires sur vos projets ? Si oui, lesquels?

.....
.....
.....

3. Avez vous déjà participé à des manifestations de type festival (autre que les Rendez-vous de l'Erdre)?
Lesquelles ?

.....
.....
.....
.....
.....

4. Avez-vous déjà participé au festival Les Rendez-vous de l'Erdre ?

Oui

Non (Dans ce cas, passez à la question 5)

Si oui, quelle(s) année(s)?

.....

Présentez le stand que vous avez tenu lors des éditions antérieures du festival Les Rendez-vous de l'Erdre.

.....
.....
.....

Avez-vous répondu aux questionnaires de bilan qui vous a été adressé à la fin du festival ?

Si non vous devez **OBLIGATOIREMENT** le télécharger sur le site du festival, le remplir et le joindre à votre dossier, pour que votre candidature soit recevable.

.....
.....

5. Remarques et observations éventuelles concernant l'aspect pratique et technique de votre stand.

.....
.....
.....

6. N'hésitez pas à nous transmettre tout document (rapport d'activités, rapport moral votés en Assemblée Générale) justifiant vos activités et vos projets.

ENGAGEMENT DE VOTRE STRUCTURE ENVERS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS

L'association culturelle de l'été, accompagnée de l'association AREMACS, essaiera dans la mesure du possible de vous accompagner dans la réalisation de cette démarche par un suivi collectif des actions dans lesquelles vous vous serez inscrit.

PREAMBULE

L'association culturelle de l'été a pour objet d'organiser, de gérer et d'accompagner des projets contribuant au développement culturel et touristique du territoire de Nantes, de sa métropole, du département et de la région.

Elle organise deux événements culturels d'envergures : le festival Aux Heures d'été et le festival Les Rendez-vous de l'Erdre. Ces événements sont fréquentés par près de 200 000 festivaliers. De part leurs dimensions et leurs fréquentations, ils ont un impact sur l'environnement et laissent une empreinte écologique chaque année.

Ainsi, pour limiter et diminuer celle-ci, l'association s'inscrit dans une démarche de type éco-festival. L'association poursuit son engagement envers le développement durable sur les différents villages avec une association partenaire **AREMACS** (Association pour le **R**ecyclage lors des **M**anifestations **C**ulturelles et **S**portives), l'objectif étant de garantir et d'inciter au respect de l'environnement (tri des déchets, limitation des emballages, produits locaux et biologiques ...). Pour les gobelets consignés réutilisables, **AREMACS** est associée avec **ESPRIT PLANETE** qui en assure la gestion.

Pour atteindre cet objectif, nous souhaitons que les exposants qui participent à la manifestation s'engagent à mettre en œuvre des actions pour limiter l'empreinte écologique. Par ailleurs, une partie de votre participation financière est versée à l'association AREMACS.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons évaluer, avec vous, votre participation individuelle à ces objectifs.

Dans le tableau ci-joint, nous vous prions de :

- Cocher la ou les actions que vous mèneriez sur le festival,
- Préciser dans « détails » ces actions,
- Exprimer vos remarques.

L'évaluation de votre participation, sera un des critères de sélection de votre candidature.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS

L'association culturelle de l'été, accompagnée de l'association AREMACS, essaiera dans la mesure du possible de vous accompagner dans la réalisation de cette démarche par un suivi collectif des actions dans lesquelles vous vous serez inscrit.

Objectifs et actions menées	Oui / Non	Détails de votre action	Remarques / souhaits d'information pour améliorer vos actions
Objectif 1 : Economiser les ressources :			
Action 1 : Utilisation d'équipements peu consommateurs d'énergie et modération de votre consommation .			
Action 2 : Utilisation de produits éco labellisés (serviettes, vaisselles, produits d'entretien...).			
Action 3 : Utilisation de produits issus de l'agriculture biologique.			
Action 4 : Utilisation de produits locaux et de saison.			
Objectif 2 : Réduire et gérer les déchets			
Action 5 : Maintien de votre stand et des tables du public propres pendant et à l'issue du festival.			
Action 6 : Tri des déchets selon les consignes.			
Action 7 : Limitation de la vaisselle plastique jetable, du plastique et de l'aluminium des emballages individuels et superflus.			
Action 8 : Service des clients avec de la vaisselle réutilisable.			
Objectif 3 : Informer et sensibiliser le public à votre démarche			
Action 9 : Sensibiliser le public à votre démarche (Informations, plaquettes...).			

Nom de la structure :

Nom, prénom de la personne référent :

Signature :

Date :

FICHE TECHNIQUE

✓ Le Stand

Le festival vous fournit un stand de 3 mètre par 3 mètre baché blanc. Il est accompagné de mobilier (tables et chaises) et d'un projecteur plafonnier simple.

L'habillage extérieur du stand est interdit pour des raisons d'harmonie du village. L'intérieur du stand peut être personnalisé.

✓ Remarques

1. **Le gaz est interdit** sur le site (sécurité et mesures Vigipirate), sauf en cas de dérogation accordé au cas par cas par l'organisation.
2. Il est possible d'installer **un camion frigorifique**. En raison du nombre de places limitées nous ne pourrons répondre à toutes les demandes : nous le ferons en fonction de la date d'arrivée de votre dossier.
Par ailleurs, les coûts d'installation électrique étant élevés, ainsi que la location des camions frigorifiques, nous vous incitons fortement à vous regrouper avec d'autres structures quant à la location d'un camion. Nous pourrons vous y aider en assurant la coordination entre les exposants qui souhaitent se regrouper.

Nous ne fournissons pas les câbles d'alimentation des camions. Nous vous communiquerons la longueur et la section nécessaire à l'alimentation normalisée de votre camion.

La puissance maximale du camion frigorifique est de **3 kw**.

✓ Alimentation électrique

La **puissance totale maximale** autorisée de l'alimentation électrique fournie est de **3,5 kw** par stand.

Si vos besoins sont supérieurs nous tenterons d'y répondre dans la mesure des possibilités techniques et en fonction des contraintes de sécurité.

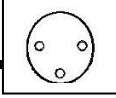
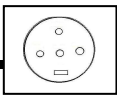
Le festival ne prête aucun matériel électrique (rallonges, multiprises...).

Pensez à vous en munir et veillez à leur homologation, et respecter nos consignes :



Il est **INDISPENSABLE** pour nous d'avoir une liste précise et détaillée des appareils électriques que vous souhaitez utiliser sur le stand. Tout dossier où ne figureront pas ces informations ne sera pas pris en compte.



		A	B			A x B
Liste des appareils utilisés	Type	Nombre d'appareils	Puissance électrique consommée par appareil (en Watt) (*)	Monophasé (3 fils) 	Triphasé (5 fils) 	Puissance Totale (Watt)
Cuisson	Four micro-ondes					
	Four électrique					
	Crêpière électrique					
	Plaques chauffantes					
	Plaques à snacker					
	Plancha					
	Grill (préciser type)					
	Bain-marie					
	Autocuiseur (préciser type)					
	Friteuse					
Eclairage					
Réfrigération	Réfrigérateur					
	Congélateur					
	Vitrine réfrigérée					
	Chambre froide					
	Camion frigorifique (**)					
Boisson	Tireuse pression					
	Cafetière					
	Percolateur					
	Bouilloire					
Autres						
PUISSANCE TOTALE en Watt:						

(*) Chaque appareil électrique est équipé d'une plaque signalétique située à l'arrière ou sous l'appareil donnant tous les renseignements nécessaires.

(**) **Je suis intéressé par le partage d'un camion frigorifique :**
 Oui Non

Règlement et Formalités d'inscription

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION **684 € TTC (570 € HT + 114 € DE TVA)**

Pour que votre inscription soit valable, vous devez nous fournir impérativement d'ici au 19 mai 2017

A - La fiche d'inscription **dûment complétée**.

B - Le **règlement par chèque de 684 euros** correspondant à votre stand à l'ordre de l' « **Association Culturelle de l'Été** » (le chèque sera encaissé après le festival).

C - Nous proposons également **de fournir un plancher à votre charge : 120€ TTC les 9m2**

D - **Tout chèque devra être émis à partir du compte de l'association et non à partir d'un compte personnel.**

E - **Un chèque de garantie de 650 € (ordre identique) qui servira de caution en cas de dégradation du matériel et de pénalité si nécessaire pour non respect des règles de bon fonctionnement.**

F - Une **attestation d'assurance responsabilité civile** pour l'exercice des activités de l'association (la souscription d'une assurance particulière est obligatoire) et tout particulièrement votre activité sur le village.

G - Une **photocopie de la parution au journal officiel de la création de votre association.**

Si votre candidature n'est pas retenue, vos chèques de participation aux frais et de garantie vous seront retournés.



Votre demande ne pourra être retenue que sur réception de ce formulaire dûment complété et accompagné des règlements et documents détaillés ci-dessus. Aussi, la sélection se fera en fonction des contraintes techniques, de sécurité, de capacités d'accueil sur le site, de votre engagement sur le développement durable et sur la qualité des produits.

Pour tout renseignement concernant le village.

Contactez la responsable Village à partir du 20 avril 2017

Tél : 02.51.82.38.03

E-mail : village@ace-nantes.fr

Les réponses aux candidatures seront envoyées par courrier à partir du 20 juin 2017.